

CONDITIONS

Applicables à partir du 02 JANVIER 2008

BSIC
BSIC



BANQUE SAHELO-
SAHARIENNE POUR
L'INVESTISSEMENT
ET LE COMMERCE
BSIC BENIN S.A



SIEGE SOCIAL
⊃ DAKO DONOU 131 Guinkomey
BP 485 COTONOU
(00229) 21 31 87 07
(00229) 21 31 87 04
TELEX : 5070
MAIL : bsic@intnet.bj
e au capital de : FCFA 2.000.000.000
: RB COTONOU 2002 B 3429
⊃REMENT : UMOA B 0107 F



**BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR
L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE –
BENIN S. A.**

CONDITIONS DE BANQUE

Applicables à partir du 02 Janvier 2008

I. CONDITIONS OUVERTURE DE COMPTES	
A. Comptes Chèques/Compte courant commercial/non commercial	
• Sociétés et autres à caractère commercial	500.000
• Associations et autres groupements	250.000
• Particuliers/personnes physiques	100.000
B. Compte Epargne	50.000
C. Dépôt à terme (minimum)	2.000.000
II. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES	
A. Gestion	
Frais de tenue de compte	
• CC (personnes physiques)	1000/mois
➤ APE/Salariés	1.500/mois
➤ Non salariés	
• CC (personnes morales)	4.500/mois
Carnet de chèque :	Sans frais
B - Mouvements	
• Débit en compte : jour – 1	
• Crédit en compte : jour + 1	
• Commissions sur mouvements débiteurs de comptes :	
+ Personnes physiques	Néant
+ Personnes morales	0,0025%
• Commissions sur le plus fort découvert	min 5.000
+ Personnes physiques	Néant
+ Personnes morales	0,0025%
	Min 5.000
Compte épargne :	
• Débit en compte : fin quinzaine précédente	
• Crédit en compte : début quinzaine suivante	

C - Relevé de compte :	
a)	
Compte chèque :	1 relevé par mois sans frais
Compte épargne :	1 relevé par an sans frais
b)	
Tout relevé antérieur est facturé	
Relevé de compte par e-mail :	
Quotidien :	
• Personnes morales	10.000
• Personnes physiques :	5.000
Hebdomadaire :	
• Personnes morales	5.000
• Personnes physiques :	3.000
Mensuel :	
• Personnes morales	2.500
• Personnes physiques :	1.500
c) Edition de relevés à la demande	
Personnes physiques	
• De 1 à 6 mois	300/page
• Plus de 6 mois	700/page
Personnes morales	
• De 1 à 6 mois	1.000/ page
• Plus de 6 mois	2.000/ page
D – Conditions débitrices	
Taux de base bancaire + 4 points	TBB = 9% / an
E – Conditions créditrices	
• Compte épargne (maximum rémunéré 5.millions) (intérêts calculés pour montants compris entre 50.000 et 5.000.000)	3,5% / an (IRC à déduire)
• Dépôt à terme Taux négociable en fonction de la durée et du montant placé. Retrait avant échéance : pénalité 1 point.	
F – Clôture de compte	
• Personnes physiques	5.000
• Personnes morales	10.000

NB : La banque se réserve le droit de clôturer d'office, tout compte sans mouvement créditeur, depuis plus de trois mois, et dont le solde est inférieur ou égale à : Les comptes de personnes physiques Les comptes de personnes morales	5.000 10.000
III. OPERATIONS DOMESTIQUES	
a) Encaissements • Chèques BENIN • Effets BENIN	Franco 5.000
b) Virements permanents Frais de dossier	6.000/l'an
c) Emission de chèque certifié < 4.999.999 De 5.000.000 à 19.999.999 > 19.999.999	3.000 5.000 15.000
d) Rejet de chèques et effets pour provision insuffisante 1 – Chèques BSIC - Port de lettre - Lettre d'injonction - En cas de récidive dans les 12 mois suivants 2 – Chèques autres banques	10.000 3.000 5.000 10.000 2% mini 6.000 maxi 15.000
e) Virement inter bancaire ou émission bon de virement	2.000
f) Utilisation de chèque de guichet < 5.000.000 ≥ 5.000.000	3.000 5.000
g) Annulation de chèque certifié	1.000
h) Virement permanent Compte à compte Virement interbancaire	750/opération 2.000/opération
IV. OPERATIONS AVEC L'ETRANGER	
A - TRANSFERT 1 – Transferts émis et chèque bancaire a) Réseau BSIC/Zone UEMOA * Client BSIC-BENIN	

Frais de dossier : 10.000 francs pour montant inférieur ou égal à 10.000.000 20.000 francs pour montant supérieur à 10.000.000	
➤ Si montant inférieur à 5.000.000 / Commission fixe	10.000
➤ Si montant compris entre 5.000.001 et 25.000.000 Commission fixe	25.000
➤ Si montant compris entre 25.000.001 et 50.000.000 Commission fixe	50.000
➤ Si montant compris entre à 50.000.001 et 100.000.000 Commission fixe	100.000
➤ Si montant compris entre à 100.000.001 et 250.000.000 Commission fixe	200.000
➤ Si montant compris entre à 250.000.001 et 500.000.000 Commission fixe	350.000
Pour montant supérieur à 500.000.000 FCFA, plus 100.000 FCFA de commission pour chaque tranche complémentaire de 100.000.000 FCFA.	500.000
NB : Frais Téléx / Swift * Non Client	5.000
➤ Si montant inférieur à 5.000.000 / Commission fixe	15.000
➤ Si montant compris entre 5.000.001 et 25.000.000 Commission fixe	30.000
➤ Si montant compris entre 25.000.001 et 50.000.000 Commission fixe	60.000
➤ Si montant supérieur à 50.000.001 et 100.000.000 Commission fixe	150.000
➤ Si montant supérieur à 100.000.001 et 250.000.000 Commission fixe	300.000
➤ Si montant supérieur à 250.000.001 et 500.000.000 Commission fixe	400.000
Pour montant supérieur à 500.000.000 FCFA, plus 200.000 FCFA de commission pour chaque tranche complémentaire de 100.000.000 FCFA.	700.000
NB : Frais Téléx / Swift	5.000
b) Autres banques/Zone UEMOA * Client BSIC-BENIN	
➤ Si montant inférieur à 5.000.000 / Commission fixe	20.000
➤ Si montant compris entre 5.000.001 et 25.000.000 Commission fixe	40.000
➤ Si montant compris entre 25.000.001 et 50.000.000 Commission fixe	75.000
➤ Si montant supérieur à 50.000.001 et 100.000.000 Commission fixe	150.000

➤ Si montant supérieur à 100.000.001 et 250.000.000 Commission fixe	250.000
➤ Si montant supérieur à 250.000.001 et 500.000.000 Commission fixe	400.000
➤ Pour montant supérieur à 500.000.000 FCFA, plus 250.000 FCFA de commission pour chaque tranche complémentaire de 100.000.000 FCFA.	600.000
NB : Frais Téléx / Swift	5.000
* Non Client	
➤ Si montant inférieur à 5.000.000 / Commission fixe	25.000
➤ Si montant compris entre 5.000.001 et 25.000.000 Commission fixe	55.000
➤ Si montant compris entre 25.000.001 et 50.000.000 Commission fixe	100.000
➤ Si montant supérieur à 50.000.001 et 100.000.000 Commission fixe	200.000
➤ Si montant supérieur à 100.000.001 et 250.000.000 Commission fixe	350.000
➤ Si montant supérieur à 250.000.001 et 500.000.000 Commission fixe	550.000
➤ Pour montant supérieur à 500.000.000 FCFA, plus 250.000 FCFA de commission pour chaque tranche complémentaire de 100.000.000 FCFA.	700.000
NB : Frais Téléx / Swift	5.000
c) Sur la France	
➤ Si montant inférieur à 5.000.000 / Commission fixe	25.000
➤ Si montant compris entre 5.000.001 et 10.000.000 Commission fixe	30.000
➤ Si montant compris entre 10.000.001 et 20.000.000 Commission fixe	70.000
➤ Si montant supérieur à 20.000.001 et 50.000.000 Commission fixe	150.000
➤ Si montant supérieur à 50.000.001 et 100.000.000 Commission fixe	280.000
➤ Si montant compris entre 100.000.001 et 200.000.000 / Commission fixe	400.000
➤ Si montant compris entre 200.000.001 et 500.000.000 / Commission fixe	900.000
➤ Si montant supérieur à 500.000.001 plus 200.000 pour chaque tranche complémentaire de 100.000.000 FCFA	1.800.000
NB : Frais Téléx / Swift	10.000
Taxe de transfert hors UEMOA	0,30%
Frais de correspondant : à préciser à destination	

d) Reste du monde	
➤ Si montant inférieur à 5.000.000 / Commission fixe	35.000
➤ Si montant compris entre 5.000.001 et 10.000.000 / Commission fixe	40.000
➤ Si montant compris entre 10.000.001 et 20.000.000 / Commission fixe	90.000
➤ Si montant compris entre 20.000.001 et 50.000.000 / Commission fixe	250.000
➤ Si montant compris entre 50.000.001 et 100.000.000 / Commission fixe	350.000
➤ Si montant compris entre 100.000.001 et 200.000.000 / Commission fixe	500.000
➤ Si montant compris entre 200.000.001 et 500.000.000 / Commission fixe	1.000.000
➤ Si montant supérieur à 500.000.000, plus 200.000 FCFA pour chaque tranche complémentaire de 100.000.000 FCFA	2.000.000
• TTHU (Taxe/Transfert hors UEMOA)	0,30% (mini 500)
• Frais de téléx ou Swift	10.000
• Frais de correspondant	Variables selon correspondant
e) Chèques bancaires	
➤ Frais de dossier	15.000
➤ Mêmes commissions et frais que les transferts émis	
N.B. : Nos chèques bancaires ont une validité de 3 mois à compter de leur date d'émission	
2 – Transferts reçus	
a) Réseau BSIC / Zone UEMOA	
* Client BSIC-BENIN	
➤ Commission fixe	15.000
* Non Client	
➤ Frais de dossier	10.000
➤ Commission fixe	15.000
b) Autres banques / Zone UEMOA	
* Client BSIC-BENIN	
➤ Commission fixe	20.000

* Non Client	
➤ Frais de dossier	10.000
➤ Commission fixe	20.000
c) Zone CEMAC	
* client BSIC BENIN	
➤ Commission fixe	25.000
* Non Client	
➤ Frais de dossier	20.000
➤ Commission fixe	25.000
d) Transferts reçus en devises	
➤ Crédit en compte local F.CFA	FRANCO
➤ Crédit en compte devise clientèle : commission fixe	EUR 25,00 Ou USD 30,00
NB : * Les frais de messagerie peuvent être prélevés en cas de besoin. * Les frais de CPR Billets engagés pour servir des devises en numéraire sur les comptes étrangers sont répercutés au client.	
Appel de fonds	
Réseau BSIC	10.000
Autres origines	20.000
B – CHANGE MANUEL ET CHEQUES DE VOYAGE	
1 – Billets	
➤ Achats (commissions)	
* EURO	Franco
* Autres devises	Cours du jour
➤ Vente (commissions)	
* EURO	2% TTC
* Autres devises	Cour change manuel
2 – Chèques de voyage	
➤ Achat (commissions)	1% mini 3.000
➤ Vente (commissions)	
* EURO	1,5% + TAF (mini 3.000)
* Autres devises (cours change manuel)	
C – Remise de chèques à l'encaissement	
1- Chèques réseau BSIC Zone UEMOA	
+ Commission d'encaissement	
* Montant inférieur ou égal à 10.000.000	10.000
* Montant supérieur à 10.000.000	20.000
+ Frais de dossier	5.000

+ Port	10.000
+ Conditions applicables aux transferts émis ou reçus dans cette rubrique	
+ Retour impayé 25.000 (+ frais de correspondant)	
2- Chèques autres banques zone UEMOA	
+ Commission d'encaissement	2%₀ min
+ Frais de dossier	20.000
+ Port	10.000
+ Conditions applicables aux transferts émis ou reçus dans cette rubrique	25.000
+ Retour impayé	
50.000 pour montant inférieur ou égale à 10.000.000 (+ frais de correspondant)	
100.000 pour montant supérieur à 10.000.000 (+ frais de correspondant)	
D – Remise libre	
1 – UEMOA	
a) Effets domicilié BSIC	
- Commission d'encaissement	2%₀ mini 20.000
- Frais de téléx ou Swift	5.000
- Retour impayé 25.000 + frais de correspondant	
b) Chèques et effets non domiciliés à la BSIC	
- Commissions de transfert	3%₀ mini 20.000
- Commission d'encaissement	2,5%₀ mini 10.000
- Frais de téléx ou Swift	5.000
- Retour impayé	30.000 + frais de correspondant
2 – Hors UEMOA	
a) Effets domiciliés et chèques BSIC	
• TTHU	3%₀ (mini 500)
• Commissions de transfert	2,5%₀ mini 20.000
• Commission d'encaissement	2%₀ mini 5.000
• Frais de téléx ou Swift	10.000
♦ Retour impayé	
50.000 pour montant inférieur ou égale à 10.000.000 (+ frais de correspondant)	
100.000 pour montant supérieur à 10.000.000 (+ frais de correspondant)	
b) Effets et chèques non domiciliés BSIC	
• TTHU	3%₀ (mini 500)
• Commissions de transfert	3%₀ mini 8.000
• Commission d'encaissement	3%₀ mini 20.000
• Frais de téléx ou Swift	15.000
♦ Retour impayé	
50.000 pour montant inférieur ou égale à 10.000.000 (+ frais de correspondant)	
100.000 pour montant supérieur à 10.000.000 (+ frais de correspondant)	

E – Opérations Import & Export		
Remise documentaire : Import		
• Commission d'encaissement 3,5‰ min		20.000
• Commission de dossier		15.000
• Commission de prorogation 20.000 /trimestre	indivisible	
• Souffrance de document (mois indivisible)		10.000
• Commission de transfert de documents à une banque de la place		20.000
• Commission de renvoi de document au cédant		40.000
• Frais DHL		50.000
NB : Pour le paiement de la remise documentaire, se référer aux conditions de transfert plus haut.		
Remise documentaire Export		
• Commission de domiciliation		25.000
• Commission de négociation	4‰ mini	30.000
• Commission de dossier		10.000
• Frais DHL		50.000
• Commission d'amendement		50.000
• Frais de messagerie		15.000
Crédit documentaire Import		
Ouverture Credoc		
• Frais dossier		20.000
• Commission ouverture 5‰/ trimestre indivisible	mini	25.000
• Frais téléx/Swift		20.000
Modification du credoc		
• Commission d'amendement simple		20.000
• Commission d'amendement avec risque		
- Montant de la différence	3,5‰ mini	25.000
- Sur la validité	1,5‰ mini	25.000
• Frais télécommunication		10.000
Utilisation du credoc		
• Commission d'acceptation/trimestre indivisible	1,5‰ mini	20.000
• Commission d'utilisation	3,5‰ mini	35.000
• Commission de paiement	3‰ mini	30.000
• Taxe de transfert hors UEMOA	3‰ mini	500

• Frais téléx/SWIFT		10.000
Crédit documentaire Export		
• Commission de notification	2‰ mini	30.000
• Commission de confirmation	3‰ mini	25.000
• Commission de négociation	4‰ mini	25.000
• Commission de modification fixe		50.000
• Commission de transférabilité	1,5‰ mini	25.000
• DHL		50.000
• Frais de téléx/Swift		10.000
Lettres de garantie/cautions		
• Emission 2,5‰ du montant		Min 50.000
• Amendements/annulation		15.000
F – Domiciliation		
Import		
• Commission de domiciliation		5.000
Export		
• Commission de domiciliation		35.000
V. PRETS AVANCES ET ESCOMPTE		
A – Prêts		
• Crédit à court terme		TBB + 4 points
• Crédit à moyen terme		TBB + 3 points
• Crédit à long terme		TBB + 2 points
• Commission d'engagement 1%/an		sur le solde non utilisé
• Commission de dossier : 1‰ flat sur le montant du prêt	Particulier Entreprise	mini 20.000 mini 70.000
• Commission de remboursement anticipé : 1,5% sur montant à rembourser		
B – Prêts consortial		
• Commission de participation		5‰ du montant du prêt
• Commission de chef de file : <i>chef de file de prêt consortial</i>		1‰ du montant du prêt
• Commission d'assistance et d'étude		5‰ du coût du projet

C – Avances		
• Avances/DAT	Taux DAT + 1 point	
• Avances/marché nantis		TBB + 4 points
• Avances/décomptes certifiés		TBB + 4 points
D – Escompte d'effet		
• Avalisé		TBB + 2 points l'an
• Non avalisé :		TBB + 4 points l'an
• Prorogation d'échéance : Taux initial + 2 points/an Frais de prorogation		25.000
• Commission sur impayé : indivisible à partir du 8 ^{ème} jour		1% mini 10.000 /mois
VI. ENGAGEMENTS / SIGNATURE		
• Promesses		forfait 50.000
• Caution	2,5%/an + TAF/trimestre indivisible	mini 50.000
• Avals	2,5%/an + TAF/trimestre indivisible	mini 50.000
• Autres garanties	2,5%/an + TAF/trimestre indivisible	mini 50.000
• Frais d'étude		Max 200.000 Mini 50.000
▪ Caution et Dossier de crédit par caisse nécessitant un accord sous 24 heures		Max 200.000 Min 100.000
▪ Reprise de caution		Max 100.000 Mini 25.000
VII. AUTRES OPERATIONS		
A.	Délivrance attestation Financière Entreprise	50.000
B.	Reproduction de documents	1.000/unité
C.	Duplication de pièces comptables (reçu – copie chèque etc. ...)	3.000/ document
D.	Confirmation de solde	25.000
E.	Attestation de compte	10.000
F.	Attestation de virement bancaire ou de capacité financière	25.000
G.	Attestation de non engagement	10.000
H.	Attestation bancaire pour visa	50.000
I.	Saisie attribution/ATD (Frais de dossier)	10.000

J.	Opposition/Chèque (à la demande du client)	3.000 / Feuillet Maxi 25.000
K.	Frais de gardiennage de chéquier (à partir du 3^{ème} mois)	3.000 / mois
L.	Frais de destruction de chéquier	2.000
M.	Facilité ponctuelle de caisse	12.000
N.	Dépassement sur découvert autorisé	15.000
O.	Commissions de modification de transfert money gram émis	6.000
P.	Commissions d'annulation de transfert money gram émis	2.000
Q.	Commissions de réouverture de compte	25.000
NB :		
❖ <i>Il s'agit des conditions standard.</i>		
❖ <i>Tous les frais et commissions sont taxables au taux de 10% (Taxe sur Activités Financières "TAF") excepté les commissions BCEAO. La TAF est reversée au Trésor Public.</i>		

RESEAU BSIC & CORRESPONDANTS

- AL WAHA BANK - LIBYE
- BSIC BURKINA
- BSIC MALI
- BSIC NIGER
- BSIC SENEGAL
- BSIC TCHAD
- BSIC TOGO
- BSIC SOUDAN
- BANQUE INTERCONTINENTALE ARABE PARIS - FRANCE
- UNION DE BANQUES ARABES ET FRANCAISES PARIS – FRANCE
- ARAB BANK FOR INVESTMENT – UAE (UNITED ARAB EMIRATS)
- NORTH AFRICA COMMERCIAL BANK – BEIRUT - LIBAN
- BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL – BAMAKO - MALI
- BANQUE COMMERCIALE DU BURKINA – OUAGA – BURKINA FASO
- SOCIETE INTERAFRICAINNE DE BANQUE – LOME - TOGO
- NORTH AFRIC INTERNATIONAL BANK – TUNIS - TUNISIE
- OMNIFINANCE – ABIDJAN – COTE-D'IVOIRE
- LYBIAN FOREIGN BANK – TRIPOLI - LIBYE
- CREDIT AGRICOLE (SUISSE) – GENEVE
- BNP PARIBAS (SUISSE) – GENEVE
- BANQUE CANTONALE DE GENEVE (SUISSE)